

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE

**MAIRIE DE
SAINT YVOINE**

63500

CONTACTS :

MAIRIE : 04 73 89 31 86

M. BLANC Joffrey : 06 62 54 57 12

Mme ROUGIER Dominique : 06 61 89 40 32

CONDITIONS DE LOCATION DE LA PETITE SALLE COMMUNALE

Conditions de location

La salle des fêtes peut être louée aux habitants majeurs de la commune qui en font la demande.

La réservation se fait en Mairie au moins une semaine avant la date retenue.

Devront être fournis lors de la réservation :

- *deux chèques de cautions (voir ci-dessous)*
- *une attestation d'assurance responsabilité civile à jour de cotisation*

A l'issue de l'occupation de la salle, un titre de recette vous sera transmis par le Trésor Public pour règlement.

Tarifs

- | | | |
|--|--|-------------|
| - Période ETE : | du 1 ^{er} mai au 30 septembre | 65 € |
| - Période HIVER : | du 1 ^{er} octobre au 31 avril | 80 € |
| - Anniversaires enfants de moins de 12 ans : | après-midi 13 heures / 18 heures | 20 € |

Cautions

Une caution de 150 € sera demandée lors de la réservation. Celle-ci sera restituée si aucune dégradation n'est constatée en fin de location.

Un chèque caution Ménage de 45 € sera également demandé lors de la réservation. Il sera rendu si l'ensemble des espaces loués (salle/cours/toilettes) est rendu dans des conditions normales de propreté identiques à celles constatées lors de l'état des lieux de mise à disposition.

Les chèques seront établis à l'ordre du TRESOR PUBLIC